

Comme vous le savez, les circuits permanents de motocross sont soumis à des réglementations certes nécessaires mais de plus en plus drastiques. C'est pourquoi nous vous demandons de lire et surtout de respecter les interdictions et obligations reprises sur ce règlement.

Vous pourrez constater, qu'avec un minimum de bonne volonté, elles ne sont pas très contraignantes mais sont nécessaires pour assurer la sécurité de tous et préserver le cadre agréable du site.

**Interdictions aux pilotes :**

- Laver les motos à l'eau sur les parkings.
- Faire des vidanges.
- Arriver ou quitter le site en moto (sauf enduros et quads immatriculés à vitesse réduite – 5Km/h).
- Faire le plein ou huiler les chaînes sans utiliser un tapis environnemental.

**Interdictions pour tous :**

- Pénétrer dans les zones interdites au public.
- Couper des branches et faire du feu (barbecue, ...).

**Obligations aux pilotes :**

- Les 4 temps sont autorisés à pénétrer sur le circuit uniquement s'ils sont équipés d'un silencieux du type «ENDUROS» ou munis d'une pastille perforée "DECIBEL KILLER".
- Les 2T(125cc) doivent être équipés de silencieux d'origine et conforme.
- Les autres véhicules, un silencieux en bonne état (laine pour silencieux disponible sur place).
- La norme sonométrique de 98 décibels mesurés à 50cm de l'échappement (70% de gaz) devra être respectée.
- Respecter les endroits prévus pour entrer sur le circuit et en sortir.
- Respecter les drapeaux :

<b>VERT</b>	: circuit ouvert
<b>JAUNE</b>	: encombrement, attention
<b>NOIR</b>	: sortie immédiate du circuit
<b>ROUGE</b>	: circuit fermé

- Tenir compte des remarques des préposés au contrôle.
- Etre patient et prudent avec les novices.
- Ne pas stationner sur les buttes de saut.
- Ne pas prendre de raccourci ou passer au-dessus des banderolles balisant le circuit.

**Obligations pour tous :**

- Tenir les chiens en laisse.
- Utiliser les toilettes.
- Collecter les immondices et déchets et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Respecter les limites de vitesse (30km/h) sur les chemins.
- Respecter le sens du parking.

***Lorsque des fédérations organisent des courses sur notre circuit, celui-ci reste ouvert le samedi pour l'entraînement.***

**Autorisations pour tous :**

- Se déplacer à pieds entre les pistes en respectant le balisage et en ne traversant qu'aux endroits autorisés (< 12 ans doivent être accompagnés !)

**Equipements des motos :**

- Les motos doivent être munies de deux plaques latérales et d'une plaque avant.
- Chaque moto doit être munie d'un étouffeur de bruit vendu au prix de 15€. Toute moto jugée trop bruyante pourra être arrêtée, le système d'échappement devra être remis en état pour continuer.
- Tout type de pneumatiques est autorisé par le présent règlement, excepté les pneus quad agricole.

**Sanctions Prévues :**

- Après un avertissement, le(s) récidiviste(s) sera(ont) expulsé(s) avec l'aide des forces de l'ordre si nécessaire, de plus si des dégâts sont causés volontairement aux installations ou à l'environnement, une plainte officielle sera déposée auprès des forces de l'ordre.
- Si le pilote fait partie d'une fédération, celle-ci sera prévenue et décidera des sanctions méritées.

**A toutes et à tous nous souhaitons des entraînements et courses agréables et profitables dans le respect des autres et de l'environnement.**

**Merci de votre compréhension et le respect de ces règles.**

**Claude MIOT  
Responsable technique  
MCC Rognée a.s.b.l.**

**Nicola BARATTUCCI  
Président  
MCC Rognée a.s.b.l.**

***Lorsque des fédérations organisent des courses sur notre circuit, celui-ci reste ouvert le samedi pour l'entraînement.***